

Déclaration du Samusocial de
Paris suite à la publication
du rapport d'information
parlementaire sur la pauvreté
infantile

samusocialParis

En décembre 2024, le Samusocial de Paris a été entendu par la délégation aux droits des enfants de l'Assemblée Nationale.

Les deux députées à l'initiative de cette mission, Béatrice Piron (Horizons) et Caroline Parmentier (RN) avaient pour objectif de **mieux comprendre les réalités et enjeux auxquels font face les enfants en situation de grande pauvreté.**

samusocialParis



Acteur central de la lutte contre l'exclusion depuis plus de 30 ans, le Samusocial de Paris se mobilise quotidiennement sur le terrain pour venir en aide aux personnes, aux familles - dont des enfants - sans domicile.

Dans nos publications, **nous dénonçons régulièrement la situation des plus jeunes à la rue et leurs conditions de vie en hébergements d'urgence, qui, parce que non adaptées, ont des conséquences dramatiques sur leur développement.**

samusocialParis

Le rapport sur la pauvreté infantile a été adopté et rendu public le 21 mai dernier, et le Samusocial de Paris ne peut que déplorer, tout comme les autres acteurs entendus, **un détournement partial et manifeste de sa parole.**

Le rapprochement fallacieux qui y est fait entre précarité et immigration repose sur des présupposés biaisés et stigmatisants, qu'aucune étude, aucun chiffre n'atteste.

samusocialParis



Contrairement à ce qu'affirme le rapport, à aucun moment le Samusocial n'a fait le constat d'un « *détournement* » de ses missions premières, au bénéfice d'un accompagnement prioritaire des personnes en situation irrégulières. **Par ailleurs, lors de l'audition, le sujet de l'immigration n'a jamais été abordé dans les discussions.**

Rappelons enfin que **le Samusocial de Paris accueille tout le monde, selon le principe d'inconditionnalité garanti par la loi française dans le Code de l'action sociale et des familles.**

samusocialParis

Comme le souligne l'Unicef

« En plaçant la lutte contre l'immigration irrégulière au premier rang des réponses à la pauvreté des enfants, le rapport s'éloigne d'une approche fondée sur les droits de l'enfant. Les recommandations qui en découlent contreviennent aux principes fondamentaux consacrés par la Convention internationale des droits de l'enfant, en particulier ceux de la non-discrimination et de la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant. »

samusocialParis

